PROCES VERBAL DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 13 octobre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents :
MAURICE Emmanuel - DENOYELLE Patrick – DAHOUX Audrey - ARTHAUD Marie-Claude - JOKIC Corinne - DUDOUIT Anne - DELANGE Jean-Luc - GERVAIS Marie-Paule - CADOR Loïc - DROUET Richard - PORTAIS Enzo - CINEUX Noémie.

Membre absents excusés : TREHET Florent donne pouvoir à CINEUX Noémie,
HILT Stéphanie donne pouvoir à MAURICE Emmanuel,
CACHARD Kylian donne pouvoir à GERVAIS Marie-Paule.

Secrétaire de séance : CINEUX Noémie.

Le Conseil Municipal est composé de 15 membres en exercice, 12 membres sont présents.

OBJET : PROPOSITION D'ARRÊTER LE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2026

N'ayant pas eu de demande de rectifications, Monsieur le Maire fait arrêter le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 septembre 2026.

Objet : REPAS DES AINES « MONTANT DE LA PARTICIPATION »

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le repas des aînés au lieu le dimanche 22 novembre 2026 dans la salle polyvalente de Grainville sur Odon avec le concours du traiteur NOMADE BURGER.

La municipalité offre aux convives le repas pour les habitants âgés de 65 ans et plus. Une participation correspondant au prix du repas est demandée aux personnes accompagnatrices.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de fixer cette participation à **35 euros** au repas.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer le montant de la participation à **35 euros** au repas pour les personnes accompagnatrices et autorisent monsieur le maire à encaisser les chèques.

Objet : MISE A JOUR DES TARIFS COMMUNAUX DU BULLETIN MUNICIPAL & DU GRAINVILLE INFOS

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le bulletin municipal « annuel » et le grainville infos « mensuel » sont élaborés par les élus.

Ce document retrace l'activité des services municipaux et des associations communales, et propose des articles d'intérêt culturels ou pratiques.

Pour réaliser ce bulletin municipal, il sera fait appel à un fournisseur pour la mise en page, l'impression sera gérée en interne par la collectivité.

La mise en page et l'impression du Grainville infos seront gérées en interne par la collectivité.

Il est proposé aux annonceurs une insertion publicitaire sur le bulletin municipal annuel et sur la gazette mensuelle « LE GRAINVILLE INFOS ».

Les entreprises, commerçants et artisans peuvent faire figurer des encarts publicitaires selon des tarifs fixés par le conseil municipal.

Les espaces publicitaires seront facturés aux annonceurs (émission d'un titre par le service comptable) dès la validation du bon de commande, un exemplaire du bulletin municipal et du « Grainville infos » sera remis à l'annonceur.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 novembre 2025 :

Bulletin municipal (parution 1xan) :
-1/8 page : 100 €,
-¼ page : 250 €,
-½ page : 450 €.

Gazette mensuelle « GRAINVILLE INFOS » :

-1/8 page : forfait annuel de 100 € pour une dizaine de parutions.

Il est proposé de reconduire les tarifs du 20 novembre 2025 :

Bulletin municipal (parution 1xan) :

-1/8 page : 100 €,
-¼ page : 250 €,
-½ page : 450 €.

Gazette mensuelle « GRAINVILLE INFOS » :

-1/8 page : forfait annuel de 100 € pour une dizaine de parutions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de reconduire les tarifs de l'encart publicitaire dans le bulletin municipal et du Grainville Infos déjà applicables au 20 novembre 2025 selon les conditions indiquées ci-dessus.

Objet : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES AU 1ER JANVIER 2027

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des locations des salles communales au 1er janvier 2027 et rappelle les tarifs actuellement en vigueur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'augmenter les tarifs des locations des salles communales, pour tous les contrats signés à compter du 1er janvier 2027, comme suit :

Salle polyvalente de la mairie :

HABITANTS :	GRAINVILLE	HORS GRAINVILLE
WEEK-END	**200 € - acompte : 100 €**	**350 € - acompte :175.00 €**
VIN D'HONNEUR EN WEEK-END	**90 €**	**120 €**
JOURNEE ISOLEE EN SEMAINE	**90 €**	**120 €**
Forfait déchets ménagers laissés sur place ou mal triés	**50 €**	**50 €**
Forfait nettoyage	**150 €**	**150 €**

Le conseil municipal maintient les principes suivants :

- Au-delà de 2 locations par an, les familles Grainvillaises se verront appliquer les tarifs appliqués aux habitants extérieurs.
- Gratuité pour les associations Grainvillaises et R.P.I.. pour 1 location occasionnelle par an (à but lucratif : repas, spectacles...)

Salle de la 15ème division écossaise :

HABITANTS :	GRAINVILLE	HORS GRAINVILLE
VIN D'HONNEUR EN WEEK-END	**90 €**	**120 €**
JOURNEE ISOLEE EN SEMAINE	**90 €**	**120 €**
Forfait déchets ménagers laissés sur place ou mal triés	**50 €**	**50 €**
Forfait nettoyage	**150 €**	**150 €**

Le conseil municipal maintient les principes suivants :

- Au-delà de 2 locations par an, les familles Grainvillaises se verront appliquer le tarif appliqué aux habitants extérieurs.
- Gratuité pour les associations Grainvillaises et R.P.I.. pour 1 location occasionnelle par an (à but lucratif : repas, spectacles...)

Dit que la réservation sera effective après règlement par l'organisateur d'un premier versement, à titre d'arrhes, correspondant à 50 % du montant complet de la location.

Objet : SDEC ENERGIE – AVANT-PROJET SOMMAIRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-Projet Sommaire pour la mise en place d'un système de vidéo protection établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados. Un diagnostic de vidéoprotection a été établi par la Cellule Prévention Technique de la Malveillance de la gendarmerie nationale en 2023.

Les membres de la commission travaux réunis le14 septembre 2026 ont validé l'étude préliminaire du SDEC ENERGIE du 21 février 2025.

Le coût total estimatif figurant sur l'acte d'engagement pour cette opération est de 86 400 € TTC.
La participation estimative communale est de 57 000 € TTC (hors subvention).
La signature de l'acte d'engagement permettra au SDEC de lancer une étude définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'avant-projet sommaire ci-dessus mentionné et ci-joint.

Informations et questions diverses :

- Point travaux :

* réfection de la parcelle communale située au château d'eau :

Cette parcelle communale située à côté du château d'eau (initialement dédiée à stocker de la terre végétale) a accumulé de nombreux gravats en tout genre. L'entreprise GUILLOUX TP a réalisé le nettoyage du terrain. Ces travaux ont consisté à évacuer les gravats en tout genre stockés depuis des années. Pour optimiser l'exploitation du site par les services techniques, des cellules de stockage y seront implantées.

* boulangerie :

Un état des lieux du local commercial s'est déroulé le 10 octobre 2026 entre le locataire, la Foncière de Normandie et la mairie. Les clefs du local ont été remis à Monsieur ROUZIERE.

- Point sur l'entretien de la voie verte communautaire :

La voie verte (de compétence communautaire) située le long de la route de Bretagne est entretenue par la CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon (balayage et réfection). Il a été convenu que la commune entretienne la bande engazonnée le long de cette voie (une convention doit être mise en place).

- Retour sur la commission travaux :

Les membres de la commission se sont réunis le 14 septembre dernier. Monsieur DENOYELLE a présenté les différents projets de travaux à réaliser par ordre de priorité. Un compte-rendu de cette réunion a été adressé auprès des conseillers municipaux.

- Retour de l'ARD sur la sécurisation de la route de Bretagne :

Monsieur le Maire a sollicité l'avis technique de l'Agence Routière Départementale pour réduire la vitesse excessive des automobilistes qui empruntent la route de Bretagne n°675 en agglomération. Une réponse a été apportée par Monsieur Karl LETHARD, responsable de projets routiers à l'ARD :

- *L'agglomération de Grainville sur Odon, sur la RD 675, est caractérisée par un alignement de construction en limite du domaine public, sur uniquement 100 m. L'emprise de la RD est de l'ordre de 15 m, organisée avec 3 voies de circulation et 2 trottoirs. Cette configuration se prête davantage à une VMA à 70 km/h. Il est en effet difficile de faire descendre les vitesses de 80 à 50 km/h sur uniquement 100 m, quand l'espace est aussi ouvert.*

- *Historiquement un passage piéton existait, plus proche du carrefour, dans la voie de tourne à gauche. Il permettait la liaison vers le cheminement piéton de la RD139. Il y a eu une tentative peu probante d'effacement de ce dernier, avec de l'enduit noir. Pour assurer un masquage efficace, il* ***doit être effacé par action mécanique.*** *Il faut quand même se poser la question de maintenir ou non cette traversée, en fonction des usages qui pourraient persister. Si c'est le cas, il est préférable de la rétablir en la sécurisant.*

- *La voie de tourne à gauche est héritée d'un axe beaucoup plus circulé, avant la réalisation de l'A84. Ce type d'aménagement est conçu pour limiter les gênes à la circulation et les véhicules immobilisés sur leur voie en attendant de tourner à gauche. Pour autant, en agglomération où nous avons besoin d'apaiser les vitesses, le fait d'avoir des véhicules arrêtés à une intersection, permet de limiter les reprises de vitesse.*

- *Si la voie de TAG doit être maintenue, elle sera réduite à une longueur permettant le stockage d'un PL uniquement. Le reste de la voie centrale sera aménagée avec des ilots centraux (Bordures A), limitant la largeur de voie à 3 m. Les espaces non bordurés en axe, permettront les mouvements des riverains.*



- Idéalement, l'intersection avec le centre de Grainville ou la RD139, devrait être aménagé avec un perte de priorité pour consolider la réduction des vitesses. L'espace disponible permettrait d'aménager un giratoire classique avec un rayon de 15m, ou giratoire urbain avec une giration extérieure plus réduite. Projet à porter par la commune en MOE et MOA.



L'ancien passage piéton (partiellement effacé) situé route de Bretagne, à proximité des deux intersections, est régulièrement employé par les piétons. Le conseil municipal propose de le rétablir.

- Point ouverture de la boulangerie et inauguration :

La boulangerie ouvrira au public le mercredi 4 novembre 2026, elle sera ouverte en 1er temps du mercredi au dimanche. A la demande de la Région Normandie (partenaire du projet), l'inauguration sera décalée au 24 novembre 2026 de 12h30 à 14h00.

- Retour sur la journée du patrimoine du 20 septembre 2026 : exposition et visite de l'église

Madame DUDOUIT prend la parole et tient à féliciter les bénévoles ayant contribué à cette exposition, sans oublier la contribution des services techniques, de la presse (Ouest France) et du conseil départemental pour le prêt de mannequins. 70 visiteurs sont venus, dont une dizaine de résidents de l'ehpad Reine Mathilde. Pour l'année prochaine, il est évoqué l'ouverture au public de l'ancienne mairie.

- Retour sur le Clean Walk :

La cleanwalk, organisée par la municipalité, a rassemblé une vingtaine d'habitants. Répartis en cinq groupes, les grainvillais ont ramassé divers déchets (mégots, emballages, bouteilles de vin et de bières, matériaux de chantier...) dans les rues du village ainsi que dans les fossés des routes.

- Point sur les assemblées générales des associations :

APE : renouvellement des membres du bureau et ont été élus co-présidents Monsieur Maxime MARIE et Madame Julie RESTOUT. Des manifestations sont déjà programmées, comme Halloween, Noël, Carnaval, fête de l'école. Il en ressort un bilan financier positif, avec des actions de ventes solidaires de biscuits St Michel pour financer les projets, sorties et activités scolaires des enfants.

APEL : les membres du bureau ont programmé deux manifestations, vendredi 6 novembre un marché d'automne et vendredi 11 décembre le marché de Noël. Il a été également évoqué un projet d'urban trail (il s'agit d'une course à pied qui mélange la course sur route et le trail en pleine ville. Ils proposent des parcours originaux incluant des ruelles, des escaliers, des parcs, et parfois la traversée ou le passage par des monuments historiques)

- Point sur une proposition de l'association des archers de l'Odon :

La mairie a reçu un courrier des archers de l'Odon afin de présenter l'association. Madame DAHOUX doit rencontrer l'association le 19 octobre prochain. Le déroulé de cet entretien sera communiqué lors du prochain conseil municipal.

- Point sur les festivités de fin d'année :

* La municipalité organise le vendredi 30 octobre prochain à 20h00 (salle de la 15ème Division Ecossaise) une soirée jeux de société spécial Halloween. Des jeux seront à disposition.
* Le téléthon les 4 et 5 décembre 2026 avec une randonnée organisée par l'association des loisirs grainvillais ainsi qu'une chorale au sein de l'église
* Les contes de Noël le 13 décembre 2026
* un vin et chocolat chaud devant se dérouler le 18 décembre 2026, place Alphonse Duchemin

- Point sur les inscriptions sur la conférence de l'ASEPT du 16 octobre 2026 :

Madame JOKIC prend la parole et précise que 16 personnes sont déjà inscrites, principalement des grainvillais. Cette conférence du 16 octobre à 10h00 (réservés aux plus de 55 ans), est consacrée aux «premiers gestes qui sauvent et à la prévention des accidents domestiques». Elle sera suivie de quatre ateliers en novembre. Ce cycle est organisé en partenariat avec le Clic.

- Retour sur la cérémonie des nouveaux habitants du 29 septembre 2026:

La municipalité a convié, pour la première fois, les nouveaux habitants pour une cérémonie d'accueil. Une dizaine de familles ont ainsi pu faire connaissance et rencontrer les élus et responsables des associations.

- Point urbanisme :

* extension du lotissement « les Grandes Dames » :

L'aménageur EDIFIDES s'est porté acquéreur de la parcelle située dans l'emprise du projet. Un permis d'aménager doit être déposé prochainement.

- Point fourniture de gaz :

* visioconférence le 13 octobre avec Mme CHAISE (Présidente du groupe COLEO) nouveau fournisseur de gaz « GAZENA » sur le réseau ANTARGAZ :

Monsieur le Maire explique que suite à un énième courrier de mécontentement de la municipalité adressé à tous les interlocuteurs de ce dossier (Met Energie, SDEC, Antargaz, autres communes concernées), le distributeur Antargaz a informé la municipalité qu'un nouveau fournisseur, Gazena, avait désormais la possibilité d'accéder à son réseau (entre autres les communes dans cette situation situées dans l'Est de la France). Un contact a été pris avec cette société situé en Alsace (qui appartient au groupe Caleo). Une réunion en visio entre la directrice, Madame Chaise, et Monsieur MAURICE s'est déroulée ce même jour. Elle a permis de confirmer cette nouvelle option avec, pour les abonnés, une grille tarifaire claire et un échéancier limpide. Cette grille sera disponible **le 1er novembre 2026**, date à partir de laquelle les abonnés qui le souhaitent pourront contacter ce fournisseur.

* discussion avec Monsieur GANDIN Directeur de Partelios sur les difficultés rencontrées par les locataires des logements sociaux avec le fournisseur MET ENERGIE :

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur GANDIN, directeur de Parthélios. Monsieur GANDIN a confirmé lors de ces échanges que le remplacement des premières chaudières à gaz, vraisemblablement par des pompes à chaleur, n'interviendrait pas avant 2028.

- Point sur la demande de reconnaissance de catastrophe naturelle de la commune liée à la sécheresse :

Suite aux premières déclarations reçues en mairie d'habitations fissurées, la municipalité a engagé une démarche le 22 septembre dernier auprès de la Préfecture du Calvados afin de solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (au titre de la sécheresse et de la réhydratation des sols). A ce jour, une dizaine de déclarations ont été recensées en mairie.

- Incident du 27 septembre occasionné par plusieurs jeunes à l'aire de loisirs :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été alerté par le Président du GSO FC sur un départ de feu survenu dans la haie de sapins située le long du terrain de football.
Deux jeunes personnes (entre 8 et 15 ans) ont été aperçus et non identifiées, à proximité de cette zone. Une boîte d'allumettes a été découverte à proximité immédiate du foyer. L'extinction du feu a été réalisée par les membres de l'association. 3 jeunes grainvillais se sont manifestés en mairie afin de s'expliquer et de s'excuser. La commune ne déposera pas plainte.

- Point sur le SIGRSO :

Avec l'augmentation du coût des matières premières, le syndicat va revoir ses tarifs en début d'année 2027 pour être applicables à la rentrée scolaire 2027-2028. Le syndicat organise pour les nouveaux délégués une visite des cuisines ainsi qu'une présentation du personnel.

- Point sur le correspondant défense :

Monsieur Jean-Luc DELANGE, correspondant défense, prend la parole et explique qu'il a participé à la réunion plénière des CORDEF du Calvados qui s'est tenu au Mémorial de CAEN le 3 octobre. Cet événement a rassemblé de nombreux élus locaux exerçant cette fonction pour aborder plusieurs axes essentiels.

- Point sur l'utilisation de la salle de la 15ème Division Ecossaise :

Monsieur le Maire explique que la salle de la 15ème est utilisée une demi-journée par semaine, par le club de l'espérance le mardi après-midi et ponctuellement pour les vins d'honneur et des manifestations. Initialement cette salle avait été conçue pour une activité commerciale.
La municipalité est occasionnellement sollicitée par des professionnels à la recherche d'un local commercial, comme par exemple notre coiffeuse ambulante sur la commune. La salle polyvalente de la mairie à vocation à recevoir les activités des associations. Le club de l'Espérance pourrait continuer son activité dans cette salle. Le conseil municipal prend acte de cette remarque et va y réfléchir.

- Point sur deux projets scolaires du RPI GRAINVILLE/MONDRAINVILLE :

Monsieur le Maire a reçu Christelle LEBOURGEOIS et Karine THOMSEN-ORHANT, enseignantes de l'école élémentaire du RPI qui lui ont présenté une sortie scolaire des classes de CP et CE1-CE2 du 24 au 26 mai 2027 au centre « les sables d'or » à Gouville sur mer et au centre équestre de Pirou. Le budget estimatif est de 13 923 € en dépense contre 11 350 € de recette (principalement issue de la participation des parents d'élèves et de la vente biscuits St Michel). Soit un déficit de 2 573 € pouvant être pris en charge par les deux communes du RPI. Monsieur le Maire indique que les demandes de subvention exceptionnelle, reviennent tous les ans. Cette demande d'aide supplémentaire sera présentée en commission RPI.

- Point CCVOO :

* Dynamique locale de consommation d'espaces naturels :

Monsieur le Maire présente le diaporama de la conférence des Maires Vallées de l'Orne et de l'Odon qui s'est tenue le 17 septembre 2026.
Monsieur MAURICE explique que si un PLU n'est pas compatible avec son SCoT au 22 février 2028, les permis ne pourront alors plus être délivrés sur les zones (dont Grainville sur Odon pour la zone 1au du lotissement les Grandes dames pour le projet d'extension, l'aménageur EDIFIDES doit déposer son permis d'aménager au plus tôt)

* Schéma directeur d'assainissement :

Monsieur le Maire présente le diaporama de la conférence des Maires Vallées de l'Orne et de l'Odon qui s'est tenue le 23 septembre 2026.
Il en ressort des dépenses d'investissement importantes sur les stations d'épuration et de réfection du réseau d'assainissement collectif pour une total de 14.21M € H.T.. (subvention comprise) avec une hiérarchisation sur 10 ans (2027 – 2036) et une répercussion pour les abonnés par une augmentation de l'abonnement de 9 € H.T.. et de la redevance assainissement de 4 € H.T../m³ chaque année.

Dates à retenir :

- Commission sociale : le 27 octobre 2026
- Soirée jeux de société spécial Halloween : le 30 octobre 2026
- Ouverture de la boulangerie : le 4 novembre 2026
- téléthon : les 4 et 5 décembre 2026
- loto du comité de jumelage : le 8 novembre 2026
- les contes de Noël : le 13 décembre 2026
- Conseil municipal : le 19 novembre 2026
- Repas des ainés : dimanche 22 novembre 2026
- Inauguration de la boulangerie : le 24 novembre de 12h30 à 14h00
- Dispositif des petites centralités : 27 novembre 2026
- Vin et chocolat chaud : le 18 décembre 2026

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE

LE 3 NOVEMBRE 2026

La secrétaire de séance
CINEUX Noémie

le Maire
MAURICE Emmanuel

MAIRIE de GRAINVILLE-SUR-ODON 14210